

COM(2020) 190 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 mai 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 mai 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2020 accompagnant la proposition de mobilisation du fonds de solidarité de l'Union européenne afin de venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche

E 14408-4



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 30 avril 2020
(OR. en)**

7671/20

FIN 248

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	30 avril 2020
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2020) 190 final
Objet:	PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 4 AU BUDGET GÉNÉRAL 2020 accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne afin de venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2020) 190 final.

p.j.: COM(2020) 190 final



Bruxelles, le 30.4.2020
COM(2020) 190 final

**PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N° 4
AU BUDGET GÉNÉRAL 2020**

**accompagnant la proposition de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union
européenne afin de venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche**

Vu:

- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, lu en combinaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,
- le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union [...] ¹, et notamment son article 44,
- le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2020, adopté le 27 novembre 2019 ²,
- le budget rectificatif n° 1/2020 ³, adopté le 17 avril 2020,
- le budget rectificatif n° 2/2020 ⁴, adopté le 17 avril 2020,
- le projet de budget rectificatif n° 3/2020 ⁵, adopté le 15 avril 2020,

la Commission européenne présente ci-après au Parlement européen et au Conseil le projet de budget rectificatif n° 4 au budget 2020.

MODIFICATIONS À L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR SECTION

Les modifications apportées à l'état général des recettes et à l'état des dépenses et des recettes de la section III sont disponibles sur EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>).

¹ JO L 193 du 30.7.2018.

² JO L 57 du 27.2.2020.

³ JO L 126 du 21.4.2020.

⁴ JO L 126 du 21.4.2020.

⁵ COM(2020) 180 du 15.4.2020.

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	FINANCEMENT	3
3.	CRÉDITS DEMANDÉS DANS LE BUDGET 2020.....	3
4.	TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP.....	5

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. INTRODUCTION

Le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 pour l'exercice 2020 accompagne la proposition⁶ de mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour un montant de 278 993 814 EUR afin de venir en aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche à la suite de catastrophes naturelles survenues dans ces États membres au cours de l'année 2019:

- *Portugal*: dommages résultant de l'ouragan Lorenzo aux Açores en octobre 2019;
- *Espagne*: inondations dans les régions de Valence, de Murcie, de Castille-La Manche et d'Andalousie en septembre 2019;
- *Italie et Autriche*: phénomènes météorologiques extrêmes ayant entraîné des inondations et des glissements de terrain sur la majeure partie du territoire italien (et qui ont atteint leur paroxysme lors des inondations à Venise), ainsi qu'en Carinthie et dans le Tyrol oriental, en Autriche, à l'automne 2019.

Le PBR n° 4/2020 propose d'inscrire les crédits nécessaires au budget général 2020, tant en engagements qu'en paiements, après déduction des avances déjà versées au Portugal et à l'Espagne (6 495 606 EUR).

2. FINANCEMENT

Conformément à l'article 10, paragraphe 1, du règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil du 2 décembre 2013 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020⁷ (ci-après le «règlement CFP»), le montant total disponible au début de 2020 pour l'intervention du FSUE était de 1 150 524 045 EUR, ce montant correspondant à la dotation pour 2020 de 597 546 284 EUR, majorée de la dotation restante pour 2019 à hauteur de 552 977 761 EUR qui, n'ayant pas été dépensés, ont été reportés à l'année 2020.

Le montant qui peut être mobilisé à ce stade de l'année 2020 est de 1 001 137 474 EUR. Celui-ci correspond au montant total disponible au début de 2020 pour l'intervention du FSUE (1 150 524 045 EUR), déduction faite d'une retenue de 149 386 571 EUR afin de respecter l'obligation de mettre de côté 25 % de la dotation annuelle de 2020 jusqu'au 1^{er} octobre 2020, comme le dispose l'article 10, paragraphe 1, du règlement CFP.

Tableau récapitulatif du financement du FSUE	Montant en EUR
Dotation de 2019 reportée à 2020	552 977 761
Dotation de 2020	597 546 284

Total disponible au début de l'année 2020	1 150 524 045
Déduction de la retenue de 25 % du montant de la dotation de 2020	-149 386 571

Montant maximal actuellement disponible (dotations 2019+2020)	1 001 137 474
Montant total de l'aide proposée à mobiliser pour le Portugal, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche	- 278 993 814

Disponibilités restantes jusqu'au 1^{er} octobre 2020	722 143 660

3. CRÉDITS DEMANDÉS DANS LE BUDGET 2020

Sur la base des demandes d'intervention présentées par le Portugal, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche, la contribution financière du FSUE, qui repose sur l'estimation des montants totaux des dommages directs, est fixée à 278 993 814 EUR.

⁶ COM(2020) 200 du 30.4.2020.

⁷ JO L 347 du 20.12.2013, p. 884.

Étant donné qu'un montant de 6 495 606 EUR a déjà été versé à titre d'avance pour ces cas relevant du FSUE, la Commission propose de modifier le budget 2020 en renforçant la ligne 13 06 01 de 272 498 208 EUR, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement (voir tableau ci-dessous).

Montants en EUR

Ligne budgétaire	Intitulé	Crédits d'engagement	Crédits de paiement
13 06 01	Assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie	272 498 208	272 498 208
Total		272 498 208	272 498 208

4. TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR RUBRIQUE DU CFP

En EUR

Rubrique	Budget 2020 (y compris BR 1-2 et PBR 3/2020)		Projet de budget rectificatif n° 4/2020		Budget 2020 (y compris BR 1-2 et PBR 3&4/2020)	
	CE	CP	CE	CP	CE	CP
1. Croissance intelligente et inclusive	83 930 597 837	72 353 828 442			83 930 597 837	72 353 828 442
<i>Plafond</i>	83 661 000 000				83 661 000 000	
<i>Marge</i>						
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	25 284 773 982	22 308 071 592			25 284 773 982	22 308 071 592
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	93 773 982				93 773 982	
<i>Plafond</i>	25 191 000 000				25 191 000 000	
<i>Marge</i>						
1b Cohésion économique, sociale et territoriale	58 645 823 855	50 045 756 850			58 645 823 855	50 045 756 850
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	175 823 855				175 823 855	
<i>Plafond</i>	58 470 000 000				58 470 000 000	
<i>Marge</i>						
2. Croissance durable: ressources naturelles	59 907 021 051	57 904 492 439			59 907 021 051	57 904 492 439
<i>Plafond</i>	60 421 000 000				60 421 000 000	
<i>Marge</i>	513 978 949				513 978 949	
dont: Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) — Dépenses relatives au marché et paiements directs	43 410 105 687	43 380 031 798			43 410 105 687	43 380 031 798
<i>Sous-plafond</i>	43 888 000 000				43 888 000 000	
<i>Écart d'arrondis exclu du calcul de la marge</i>	888 000				888 000	
<i>Marge du FEAGA</i>	477 006 313				477 006 313	
3. Sécurité et citoyenneté	7 152 374 489	5 278 527 141			7 152 374 489	5 278 527 141
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	1 094 414 188				1 094 414 188	
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	2 392 402 163				2 392 402 163	
<i>dont part relevant de la marge pour imprévus</i>	714 558 138				714 558 138	
<i>Plafond</i>	2 951 000 000				2 951 000 000	
<i>Marge</i>						
4. L'Europe dans le monde	10 406 572 239	8 944 061 191			10 406 572 239	8 944 061 191
<i>Plafond</i>	10 510 000 000				10 510 000 000	
<i>Marge</i>	103 427 761				103 427 761	
5. Administration	10 271 193 494	10 274 196 704			10 271 193 494	10 274 196 704
<i>Plafond</i>	11 254 000 000				11 254 000 000	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	- 966 558 138				- 966 558 138	
<i>Marge</i>	16 248 368				16 248 368	
dont: dépenses administratives des institutions	7 955 303 132	7 958 306 342			7 955 303 132	7 958 306 342
<i>Sous-plafond</i>	9 071 000 000				9 071 000 000	
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	- 966 558 138				- 966 558 138	
<i>Marge</i>	149 138 730				149 138 730	
Total	171 667 759 110	154 755 105 917			171 667 759 110	154 755 105 917
<i>dont part relevant de l'instrument de flexibilité</i>	1 094 414 188	1 017 029 444			1 094 414 188	1 017 029 444
<i>dont part relevant de la marge globale pour les engagements</i>	2 662 000 000				2 662 000 000	
<i>dont part relevant de la marge pour imprévus</i>	714 558 138				714 558 138	
<i>Plafond</i>	168 797 000 000	172 420 000 000			168 797 000 000	172 420 000 000
<i>dont part compensée sur la marge pour imprévus</i>	- 966 558 138				- 966 558 138	
<i>Marge</i>	633 655 078	18 681 923 527			633 655 078	18 681 923 527
Autres instruments spéciaux	587 763 000	418 500 000	272 498 208	272 498 208	860 261 208	690 998 208
Total général	172 255 522 110	155 173 605 917	272 498 208	272 498 208	172 528 020 318	155 446 104 125